

N°8

Janvier 2016

Le lien d'URILCO Lorraine

Tél. : 03 83 53 14 14

Association des Stomisés Digestifs et Urinaires de Lorraine. Soutien aux Stomisés et aux personnes touchées par le cancer

Comité de Meurthe-et-Moselle de la Ligue contre le cancer, URILCO Lorraine, 1 rue du Vivarais, CS 30519 - 54519 Vandœuvre-lès-Nancy Cedex

Edito



Voici le N°8 LE LIEN journal de notre Association, qui grâce au soutien financier de la LIGUE CONTRE LE CANCER, COMITE 54, a permis de programmer deux numéros par an, un en janvier et l'autre en Juin, après notre Assemblée Générale Ordinaire. Ainsi les liens avec nos Adhérents et sympathisants s'en trouvent renforcés. Un grand merci au Comité 54 de la Ligue contre le Cancer.

Avec le Conseil d'Administration, permettez-moi de vous adresser à toutes et à tous, mes meilleurs souhaits pour une bonne année 2016. Que l'avenir vous réserve une bonne santé et pleins de projets à réaliser ! Que vous puissiez un peu oublier les soucis et les peines et vivre pleinement la vie. Ces vœux s'adressent en premier lieu à tous les Adhérentes et Adhérents D'URILCO LORRAINE, à ceux rencontrés régulièrement mais aussi à ceux, bien nombreux hélas qui, par suite de maladie, de soins lourds ou de difficultés diverses ne peuvent participer à nos réunions.

Nos souhaits également à tous celles et ceux qui participent au bien être des stomisés, à savoir le personnel infirmier et nos stomathérapeutes toujours à notre écoute, aux éminents membres du corps médical, urologues et gastro-entérologues, professeurs, chirurgiens, médecins hospitaliers.

N'oublions pas les laboratoires qui, grâce aux recherches, sont en mesure d'offrir aux stomisés un matériel toujours plus performant et d'un plus grand confort.

Une satisfaction à souligner : Nous avons fêté, le 10 décembre dernier, 3 Adhérents nonagénaires, comme vous pourrez le voir dans les photos jointes. Ce qui prouve la « bonne santé » de notre Association et son dynamisme à se préoccuper du bien être de ses sympathisants avec nos actions en cours pour l'obtention de cartes handicapés et de stationnement.

Voilà mes Chers Amis, encore tous mes vœux pour 2016, puisiez vous être nos interprètes auprès des nouveaux Adhérents pour dire combien nous sommes sensibles à leur handicap pour qu'il soit le plus léger à supporter. Ils peuvent compter sur URILCO LORRAINE !

Claude SIGNORELLI



Réunion des adhérents

Les JEUDIS, à partir de 14h30,
au siège de l'Association,
Ligue contre le Cancer comité de Meurthe-et-Moselle,
1, rue du Vivarais à Vandœuvre-lès-Nancy

- 14 janvier 2016
- 11 février 2016
- 10 mars 2016
- 12 mai 2016
- 9 juin 2016

Nous comptons sur la
présence de chacun !



Action en cours pour l'obtention des cartes de stationnement et invalidité



Claude **SIGNORELLI** donne lecture de deux courriers, qu'il a reçus, émanant d'**Hervé FERON** Député de Meurthe-et-Moselle et de **Chaynesse KIROUNI**, Députée de Meurthe-et-Moselle, au sujet de notre suivi concernant les personnes stomisées, cartes handicapé et stationnement, dont ci-dessous textes:

« Vous avez récemment attiré mon attention sur les difficultés éprouvées par les personnes stomisées pour obtenir une carte d'handicapé et de stationnement. Votre Association à entrepris, à ce sujet, de nombreuses démarches afin que soit reconnu à sa juste valeur le handicap de ces personnes dont le taux d'invalidité peut aller jusqu'à 80 %. Il s'agit indéniablement d'une injustice qui met en lumière des dysfonctionnements dans le processus de reconnaissance du handicap et d'attribution de ces cartes.

Vous m'aviez transmis il y a deux mois un dossier dont j'ai pris connaissance avec une grande attention. Toutefois, je n'ai pas souhaité interférer avec la démarche entreprise par ma Collègue députée, Madame **Chaynesse KIROUNI**, qui avait déjà interrogé par question écrite la Ministre des Affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, sur le sujet.

Je constate, malheureusement, que près de huit mois après le dépôt de cette question, celle-ci n'a toujours pas trouvé réponse, et ce bien qu'elle

ait fait l'objet d'une relance au mois de juin. En effet, bien que les Ministres disposent d'un délai théorique de deux mois pour répondre aux questions écrites qui leur sont adressées, ce délai est régulièrement dépassé et de trop nombreuses questions écrites restent, malheureusement, sans réponse.

C'est pourquoi j'ai proposé à Madame **KHIROUNI** de relancer directement la Ministre sur ce sujet important par un courrier commun afin de donner davantage de force à notre message. Je vous prie de bien vouloir trouver copie de ce courrier. Je ne manquerai naturellement pas de vous tenir informé des suites qui seront données. Restant à votre entière disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de sincères salutations. Signé : **Hervé FERON**.

Courrier adressé à **Marisol TOURAINE** :

« Madame la Ministre, Par la présente, nous attirons votre attention sur les conditions d'attribution de la carte de stationnement pour personnes handicapées, et en particulier les personnes stomisées. Le 17 mars 2015, Madame **Chaynesse KIROUNI** vous avait interrogée par question écrite sur le sujet. Cette question n'a, à ce jour, pas reçu de réponse en dépit de deux renouvellements. Monsieur **Hervé FERON** a été récemment relancé par Monsieur **SIGNORELLI**, Président de l'Association **URILCO LORRAINE**, qui vient en aide aux stomisés digestifs et urinaire de Lorraine, et qui s'inquiète de cette situation qui perdure.

Considérant le désarroi dans lequel se trouvent ces personnes privées de carte de stationnement handicapé malgré un taux d'invalidité qui peut atteindre 80 %, nous vous adressons conjointement ce courrier afin de vous faire part de notre préoccupation.

Prévue à l'article L.241-3-2 du code de l'action sociale et des familles, la carte de stationnement pour personnes handicapées autorise à toute personne atteinte d'un handicap qui réduit de manière importante et durable sa capacité et son autonomie de déplacement à pieds à stationner sur une place de stationnement réservée. Pourtant, il apparaît aujourd'hui que les personnes ayant fait l'objet d'une ablation chirurgicale impliquant la pose d'une stomie ne peuvent que très rarement y avoir accès. Ainsi, indépendamment du taux d'invalidité généralement compris entre 70 % et 80 % selon les cas, les modalités d'appréciation de la mobilité pédestre fixées par l'arrêté du 13 mars 2006 ne prennent pas en compte les contraintes imposées par l'appareillage qu'il sous-tend.

Or, cette opération invalidante entraîne une perte de mobilité sur deux points. D'autre part, le transport systématique d'une poche de recueil engendre un gêne dans la mobilité pédestre, et d'autre part, parce que cet appareillage doit être immédiatement changé en cas de nécessité impliquant que le matériel de rechange soit immédiatement à disposition.

A la lumière de ce constat, il apparaît que les modalités d'attribution des cartes de stationnement doivent être adaptées et prendre en compte ces cas particuliers. En conséquence, nous souhaiterions qu'une clarification soit apportée concernant les modalités d'attribution de la carte de stationnement pour personnes handicapées.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Madame la Ministre, en l'assurance de notre haute considération.

Signé : **Chaynesse KIROUNI** et **Hervé FERON**.

Tomblaine, le 22 décembre 2015

Hervé FERON
Député de Tomblaine
Député de Meurthe-et-Moselle

Monsieur Claude SIGNORELLI
Président d'URILCO Lorraine
5, rue de la Faille
54600 VILLERS LES NANCY

Réponses au courrier

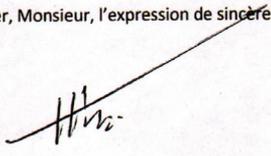
Monsieur,

Vous avez récemment attiré mon attention sur les difficultés éprouvées par les personnes stigmatisées pour obtenir une carte d'handicapé et de stationnement. Sensible à ce déni de reconnaissance vis-à-vis d'un handicap avéré, j'avais alors écrit un courrier cosigné avec ma collègue députée Chaynesse KHIROUNI à la Ministre des Affaires Sociales, de la Santé et des Droits des femmes sur le sujet.

La Ministre m'a répondu. Dans son courrier, dont je vous prie de bien vouloir trouver copie, elle m'informe avoir prescrit un examen attentif de ce problème à ses services. Je devrais donc recevoir prochainement une réponse argumentée que je ne manquerai pas de vous faire suivre également.

Restant à votre entière disposition,

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de sincères salutations.



www.herveferon.fr
26 rue Gambetta - 54 000 NANCY
☎ 03 83 48 89 80 ☎ 03 83 29 07 82



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA SANTÉ
ET DES DROITS DES FEMMES

La Ministre

Paris, le 01 DEC. 2015

Nos Réf. : A-15-059207/DDC/DRPG/DGCS/ JG
Vos Réf. : courrier du 9 novembre 2015

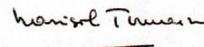
Monsieur le Député,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur les préoccupations exprimées par Monsieur Claude Signorelli, président de l'association Urilco, concernant la question de l'attribution de la carte de stationnement pour les personnes porteuses d'un appareillage ayant une incidence sur leur mobilité.

J'ai pris bonne note de votre correspondance et en ai prescrit un examen attentif par mes services.

Je ne manquerai pas de vous apporter une réponse dans les meilleurs délais.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de ma sincère considération.



Marisol TOURAINE

Monsieur Hervé FERON
Député de Meurthe-et-Moselle
15 rue Sainte-Catherine
54000 NANCY

14 AVENUE DUQUESNE - 75350 PARIS 07 SP
TÉLÉPHONE : 01 40 56 60 00

Renouvellement de votre cotisation 2016

Nom : Prénom :
Adresse : Code postal : Ville :
Téléphone : E-mail (facultatif) :

- SOUHAITE RENOUVELER MA COTISATION ANNUELLE 2016, AVANT FIN MARS, À 20 € *
 SOUHAITE FAIRE UN DON À L'ASSOCIATION URILCO LORRAINE *

* Nous vous ferons parvenir un reçu fiscal de votre règlement, qui vous permettra de déduire de vos impôts 66 % du montant de votre cotisation, ou de votre don.

Bon à découper, accompagné de votre règlement, à retourner au trésorier :
M. Bernard Mangin 1, Placette Morez 54180 HEILLECOURT Tél. 06 03 65 44 28 - 03 83 54 29 82



URILCO Lorraine



90^e anniversaire de nos trois adhérents

Jeu*di* 10 décembre 2015



Claude SYDA, Marie-Louise PHULPIN, Jacques BOONEN

Avec le soutien :



COMITÉS DE MEURTHE-ET-MOSELLE ET DE MEUSE



Membre de la Fédération des Stomatisés de France



MEURTHE-ET-MOSELLE

